

TARIFS

Les tarifs peuvent vous être communiqués par l'établissement sur demande.

Les tarifs sont révisibles au 1er Janvier de chaque année.

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE VOUS INTÉRESSE ?

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Laëtitia DEROUIN par téléphone au 02 41 54 22 60 De 9h à 17h du mardi au vendredi, ou par mail à l'adresse suivante : repas-domicile@ch-layon-aubance.fr



LE CENTRE HOSPITALIER LAYON AUBANCE EN BREF...

- * SSR de Martigné-Briand
27 lits
 - * EHPAD de Martigné-Briand
72 lits
 - * EHPAD de Brissac-Quincé
67 lits
- 10 lits d'hébergement temporaire
6 places d'accueil de jour
- * EHPAD de Thouarcé
52 lits d'hébergement permanent
 - * UPAD de Faye d'Anjou
21 lits d'hébergement permanent

12, rue du Colonel PANAGET – Martigné-Briand

49540 TERRANJOU

02.41.83.55.55

contact@ch-layon-aubance.fr

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Portage de repas à domicile

POURQUOI ?

Pour favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées ou en difficulté.

POUR QUI ?

Les bénéficiaires potentiels de ce service sont les **personnes âgées de plus de 60 ans**, les **personnes handicapées** ou les personnes de moins de 60 ans ayant momentanément un **problème de santé majeur**.

Formule proposée

- * Une entrée et un potage
- * Un plat protidique (viande ou poisson)
- * Un accompagnement
- * Une portion de fromage et un laitage
- * Un dessert

Cette **formule complète** couvre les besoins alimentaires du déjeuner et du dîner.

Elle est préparée selon les principes de la **liaison froide**.

COMBIEN DE REPAS ?

Les bénéficiaires peuvent commander de **3 à 7 formules complètes par semaine**, selon leurs besoins.

QUAND ?

La fréquence des livraisons permettra d'assurer un service continu de portage de repas à consommer 7 jours sur 7.

COMMENT ?

Les repas sont :

- * **Commandés** par le bénéficiaire chaque semaine auprès du livreur
- * **Préparés, conditionnés** par le Centre Hospitalier Layon Aubance, site de Martigné-Briand
- * **Livrés à domicile en véhicule réfrigéré**

Les régimes sont respectés sur présentation d'un certificat médical.

Une carte de remplacement des menus est mise en place.

CONIDTIONS NÉCESSAIRES ?

Dans le cadre du portage de repas, la personne chargée de la livraison vous informera sur les **conditions de stockages et conservations**.

Le bénéficiaire s'engage à respecter les **règles d'hygiène** qui lui seront indiquées. Les **aliments non consommés** dans le délais indiqués sur l'étiquetage devront impérativement **être détruits** par vos soins, par le livreur ou par votre famille.

DÉLAIS DE LIVRAISON ?

Dès l'inscription, sauf conditions particulières, le délai de prise en charge pour la livraison des repas est de 5 jours.